



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 26.11.2021

Numéro de publication: BH00-0000004684

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, PRECIOUS TIME SARL

Organisation concernée:

PRECIOUS TIME SARL

CHE-191.975.309

avenue de la Gare 2

2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 26.12.2021

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,

Place des Halles 8,

2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège et n'est plus représentée par un gérant domicilié en Suisse.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.